



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

dossier médical personnel

Question écrite n° 42537

Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le rapport public 2009 de la Cour des comptes. Il lui demande de lui indiquer la suite qu'elle entend réserver à la recommandation visant à donner les moyens nécessaires à la gestion de l'agence qui va succéder au GIP « DMP » (dossier médical personnalisé), dont la loi de financement de la sécurité sociale pour 2009 a consacré l'échec.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42537

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 2009, page 1731

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)